Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212900583-20251218-20251297-DE

Feuillet 2025-161

Publiée le

Fouesnant les Glénan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DECEMBRE 2025
N° 202512-9.7

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre à dix-huit heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 décembre 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h04, s'est terminée à 20h55.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme CALIPPE (arrivée à 18h15), Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT (arrivé à 18h17), Mme FREDOU, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. KALITA, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS (arrivé à 18h38), Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme BACCON	à	M. MERRIEN
Mme COLONIUS	à	Mme TABARLY
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. LE CAIN	à	Mme JAN

Constitution en Personne Morale Organisatrice (PMO) et Autoconsommation Collective (ACC) en matière de production et de consommation d'électricité

Le Conseil Municipal,

Vu la convention à intervenir ENEDIS dans le cadre de la mise en œuvre d'une Autoconsommation Collective (ACC),

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur concernant le projet d'Autoconsommation Collective (ACC) et de constitution en Personne Morale Organisatrice (PMO) en matière de production et de consommation d'électricité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le principe de constitution en Personne Morale Organisatrice (PMO) dans le but de produire et consommer l'électricité produite sur les bâtiments communaux,

- Approuve le principe de consommation collective pour l'exploitation de la centrale de production du hangar de stockage,

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212900583-20251218-20251297-DE

↳ Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires pour sa mise en œuvre,

↳ Approuve la convention d'exploitation à intervenir permettant le raccordement de la centrale au réseau public de distribution,

↳ Autorise le Maire à signer une convention avec ENEDIS ainsi que tout autre document y afférent.

Fouesnant, le 18 décembre 2025

La secrétaire
Liliane COQUIL

Le Maire,
Roger LE GOFF